



Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Étape 1 :

Rapport de consultation

Indicateur 6.5.1 des ODD, degré de mise en œuvre de la GIRE

Tunisie

2020

Élaboré par :

Point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD : Dr. Lotfi Frigui &
Mme Hayet Ben Mansour, Direction Générale des Ressources
en Eau, Tunisie

Facilitateur de la consultation : Dr. Sarra Touzi, GWP-Med

Rapport de consultation des parties prenantes pour l'indicateur 6.5.1 des ODD

Résumé à l'attention des dirigeants

Le processus de consultation pour le suivi et le rapportage du degré de mise en œuvre de la GIRE en Tunisie a été conduit sous la direction de Dr. Lotfi Hassen Frigui et Mme Hayet Ben Mansour, Point Focaux Tunisie pour l'indicateur 6.5.1 et avec la facilitation de Dr. Sarra Touzi, Consultante GWP-Med. Il a comporté plusieurs étapes :

- Une réunion préparatoire organisée le 1^{er} juillet 2020 et durant laquelle les cadres de la Direction Générale des Ressources en Eau, structure focale de l'indicateur 6.5.1, ont mené l'exercice de remplir le questionnaire. Cela avait le double objectif de : i) recueillir et s'accorder sur l'évaluation des progrès de la mise en œuvre de la GIRE selon la perspective des cadres de la DGRE, ii) à la lumière du déroulement de la séance de remplissage du questionnaire, arrêter l'agenda de l'atelier de consultation nationale et dresser la liste des parties prenantes à inviter,
- Le questionnaire a été envoyé à toutes les parties invitées en leur demandant de le retourner rempli avant l'atelier.
- Un atelier de consultation nationale s'est tenu le 9 juillet 2020. Il a regroupé plus de quarante participants représentant toutes les parties prenantes concernées : des autorités gouvernementales sectorielles (eau, assainissement, agriculture, environnement, etc.) et horizontales (planification, finance, statistiques, observatoires, etc.), des autorités gouvernementales du niveau régional ou infranational, des représentants de la société civile, des universitaires & de chercheurs, des experts indépendants, des partenaires techniques et financiers, etc. La liste des participants à l'atelier est donnée en annexe 1,
- Le questionnaire dûment rempli à l'issue de l'atelier a été partagé avec l'ensemble des participants pour éventuels commentaires et ajustements avant d'être formellement envoyé par le Point Focal au PNUE.

La note globale attribuée au progrès de la mise en œuvre de la GIRE en Tunisie à la suite du processus de consultation est de 60%, enregistrant un léger progrès par rapport à la note de 2017 qui était de 55. Toutefois, si cette note moyenne classe la Tunisie dans la catégorie "moyen à élevé" de mise en œuvre de la GIRE, une analyse plus fine permet de relever que la Tunisie est bien avancée en matière de politiques et de planification GIRE ainsi que de la mise en place **au niveau central** d'institutions, des mécanismes de participation et d'instruments de gestion en faveur de la mise œuvre de la GIRE. En matière de financement, la Tunisie enregistre aussi un progrès notable en matière de financement de la GIRE au niveau national et transfrontalier. En revanche, c'est au **niveau de la gestion par bassins** que la Tunisie semble enregistrer moins de progrès. C'est justement l'aspect qui a occupé beaucoup de discussions lors de l'atelier et sur lequel le consensus a été difficile à atteindre. En effet, la Tunisie a, jusqu'à présent, fait le choix délibéré d'une gestion centralisée considérant la variation spatiale des ressources en eau (des eaux de surface disponibles au nord et des eaux souterraines réparties sur le centre et le sud du pays) et leur éloignement des pôles économiques et des zones à forte demande en eau (situés plutôt sur les côtes orientales du pays). La Tunisie a de ce fait misé sur l'interconnexion des barrages et le transfert des eaux pour la satisfaction des besoins. L'élaboration des politiques et des stratégies du secteur sont informées par le niveau local et infranational, mais établies au niveau national. Depuis quelques années, sous l'impulsion du processus de décentralisation instauré par la nouvelle constitution de 2014 et de l'adoption récente du Code des collectivités locales en 2018, une éventuelle réorientation vers la gestion par bassins est mise à discussion. Néanmoins, jusqu'à présent, seules quelques expériences pilotes ont été menées pour la préparation et la mise en œuvre de

plans GIRE par bassin ou aquifère. Ces expériences sont récentes dans leur majorité et n'ont pas encore bénéficié d'évaluations qui peuvent aider à orienter la décision politique. Ce qui explique la divergence des points de vue des participants à la consultation nationale. Certains voient que ces expériences pilotes ne peuvent conduire à confirmer le virement de la politique de l'Etat vers l'adoption d'une gestion par bassin et que par conséquent la valeur "Non Applicable (N/A)" doit être accordée aux rubriques relatives à la gestion par bassin. D'autres jugent cependant que le fait d'avoir initié la réflexion sur l'opportunité d'évoluer vers une gestion par bassin exige d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent bien qu'ils soient timides et que les notes accordées soient faibles. Finalement, les participants se sont entendus de noter les rubriques relatives à la gestion par bassin. Encore plus important, les participants ont conclu que l'appui à la prise de décision pour évoluer ou pas vers une gestion par bassin et à la conception du schéma de gouvernance et des mécanismes y découlant pour aligner la gestion de l'eau aux nouvelles exigences du Code des collectivités locales constitue un axe d'action prioritaire pour les prochaines années.

Enfin, les participants ont noté avec satisfaction l'avancement de la Tunisie vers l'atteinte de l'objectif global à l'horizon 2030 tout en relevant certaines difficultés persistantes et qui risquent de prévenir la Tunisie d'atteindre des objectifs intermédiaires notamment en lien avec l'application de la loi et de la formulation d'initiatives de long terme de renforcement de capacités sur la GIRE à tous les niveaux et couvrant tout le territoire.

Le questionnaire d'enquête renseigné est fourni séparément et sera disponible sur le site du UN Water.

1. Conclusions des discussions organisées sur la section 1 : « Environnement favorable »

Un consensus s'est vite établi entre les parties prenantes autour de l'existence de politiques nationales qui ont accompagné l'évolution de la gestion des ressources en eau d'une gestion de l'offre dans les années soixante à une gestion de la demande basée sur les principes de la GIRE à partir des années quatre-vingt-dix. En revanche, les avis étaient plus contrastés en ce qui concerne la déclinaison de ces politiques en plans ainsi que l'atteinte des objectifs fixés et la révision régulière et systématique de ces politiques et plans. En effet, les discussions ont souligné qu'en absence d'un plan GIRE à proprement dit et avec la fragmentation des plans sous-sectoriels, la coordination et l'efficacité de la mise en œuvre de ces plans sont rendues difficiles et conduisent à des résultats mitigés quant à l'atteinte de leurs objectifs. Il a été aussi soulevé qu'ils n'existent pas de mécanismes institutionnalisés pour la conduite d'évaluations de ces politiques et des ces plans de manière régulière et systématique. Il est ainsi difficile d'identifier les raisons qui sous-tendent la non-atteinte des objectifs et qui pourraient même correspondre à une définition inappropriée de ces objectifs en adéquation avec les moyens humains et financiers disponibles.

Un autre point qui a soulevé beaucoup de discussions entre les participants à la consultation porte sur l'application et le respect de la législation dans leur intégralité. Les participants ont fourni quelques exemples de lacunes dans les textes juridiques à l'instar de la non-délimitation du Domaine Public Hydraulique (DPH) et la protection des cadres en charge de l'application de la loi y compris des agressions subies lors de la relève des infractions sur le terrain. Bien qu'un ensemble de lois soit préparé pour relever les défis susmentionnés, la lenteur du pouvoir judiciaire observée les dernières années pour l'adoption des lois et le temps qu'il faudra pour la mise en place des mécanismes permettant leur application soulèvent des incertitudes quant à l'atteinte de l'objectif « La législation est respectée dans son intégralité à l'échelle nationale, et toutes les personnes et les organisations ont à répondre de leurs actes » à l'horizon 2030.

En outre, la divergence des avis entre les parties prenantes était notable concernant l'élaboration de plans de gestion des bassins ou aquifères basés sur la GIRE. Comme élargi plus-haut au résumé, certains acteurs pensent que la Tunisie continuera dans sa politique de gestion centralisées qui considère tout le territoire tunisien comme un seul bassin au sein duquel seront opérés les transferts interrégionaux pour assurer la

satisfaction des besoins et ne pas contraindre le développement socio-économique. D'autres acteurs pensent en revanche que la Tunisie ne peut échapper à une révision de sa politique et s'orienter vers une gestion par bassin en alignement avec le processus de décentralisation en cours. Il y avait cependant un accord entre les parties prenantes que l'option d'une gestion par bassin est désormais mise à réflexion et que cette réflexion devrait constituer une priorité d'action pour la Tunisie les prochaines années en menant des évaluations poussées des expériences menées pour la gestion par bassin ou aquifère et en conduisant un dialogue impliquant l'ensemble des acteurs concernés. Dans le cas où la décision portera sur l'instauration de gestion par bassins, ils se pourrait qu'une définition d'objectifs nationaux intermédiaires soit nécessaire.

2. Conclusions des discussions organisées sur la section 2 : « Institutions et participation »

Avec une longue tradition de gestion des ressources en eau, la Tunisie s'est dotée des structures adéquates pour la mise en œuvre de la GIRE ainsi que des dispositifs formels facilitant la coordination entre les différents acteurs et assurant leur implication (commissions consultatives, consultations intersectorielles, approche participative pour tous les programmes et projets, etc.). Ces dispositifs n'ont cessé d'être renforcés au fil du temps et notamment plus récemment à travers la récente loi d'accès à l'information et l'organisation annuelle de la revue sectorielle de l'eau. Toutefois, l'efficacité et la performance de ces dispositifs devrait être améliorée. Ceci nécessite en premier lieu un renforcement des capacités des acteurs pour une contribution efficace, notamment des acteurs locaux et non gouvernementaux. Aujourd'hui, il n'existe pas une évaluation exhaustive des besoins ni d'initiatives au long terme de renforcement des capacités à toutes les échelles (nationale, régionale et locale).

La Tunisie dispose de deux bassins d'eau partagée : i) le bassin d'eau de surface de l'oued Medjerda partagé entre l'Algérie et la Tunisie, ii) le bassin d'eau souterraine du Système Aquifère du Sahara Septentrional « SASS », partagé entre l'Algérie, la Libye et la Tunisie. Si un accord existe pour le bassin du SASS, aucun accord n'existe pour le bassin de la Medjerda. Entamer les discussions avec l'Algérie pour aboutir à un accord avant 2030 constitue une priorité d'action pour la Tunisie d'autant plus que la Medjerda constitue le principal cours d'eau de la Tunisie et une ressource centrale pour son système hydraulique.

En ce qui concerne les organisations chargées de diriger la mise en œuvre de la GIRE au niveau des bassins ou aquifères, et à l'instar des éléments de réponse donnés dans la section 1 « Environnement favorable », la Tunisie n'a pas encore tranché sur la possible évolution vers la gestion par bassin. Par conséquent, il n'existe aujourd'hui aucune autorité spécifiquement chargée de la gestion des ressources en eau au niveau des bassins, ce qui a conduit à l'attribution de la note « 0 » pour cette rubrique. Il est évident aussi que, dans le cas où la Tunisie décide d'adopter la gestion par bassins, il sera prioritaire de réfléchir sur les réformes institutionnelles nécessaires pour créer les structures adéquates pour la gestion au niveau des bassins et de préciser clairement leur mandat en harmonie et complémentarité avec les structures existantes. Il est pourrait s'avérer aussi nécessaire de définir des objectifs nationaux intermédiaires pour cette rubrique.

3. Conclusions des discussions organisées sur la section 3 : « Instruments de gestion »

Les discussions sur le suivi des ressources en eau ont distingué les ressources de surface de celles souterraines. En effet, pour les eaux de surface, le suivi est assuré avec une couverture satisfaisante et en temps réel de la pluviométrie et du suivi du niveau d'eau dans les cours d'eau de la salinité et de la turbidité dans les barrages. En revanche, pour les eaux souterraines, la mesure de niveaux piézométriques se fait deux fois par an par les responsables régionaux qui font le déplacement sur terrain pour la lecture des piézomètres, avec toutes les contraintes que cela pose à la fiabilité des estimations des volumes disponibles dans les aquifères. Il en est de même pour le réseau de suivi de la qualité dont la couverture est satisfaisante alors que sa performance nécessite d'être améliorée. En plus des annuaires annuels produits par la DGRE, les informations sur les ressources en eau sont publiées sur les plateformes spécifiques (SINEAU, SYGREAU, COPEAU) et sur le site de l'Observatoire National de l'Agriculture (ONAGRI) facilitant ainsi l'accès aux données pour les différents utilisateurs.

La Tunisie accuse en revanche un retard en matière de gestion des écosystèmes liés à l'eau. Seuls quelques zones humides ayant fait l'objet de projets spécifiques ont bénéficié de l'instauration de mécanismes de suivi

régulier et de gestion de ces zones. Toutefois, la réservation des débits écologiques pour ces zones est souvent non respectée.

En matière de gestion de catastrophes, bien qu'un ensemble d'instruments sont en place (commission et plans de gestion de calamités, intégration des études d'inondations dans les plans d'aménagement urbain, etc.), les participants ont signalé que l'élaboration d'un système d'alerte précoce à l'inondation couvrant tout le territoire est désormais une priorité conjointement avec l'élaboration d'un plan national de la gestion de la sécheresse.

La note accordée pour le progrès réalisé en matière de mise en place d'instruments de gestion est de nouveau pénalisée par l'absence d'instruments de gestion au niveau des bassins ou aquifères pour les mêmes raisons explicitées précédemment.

4. Conclusions des discussions organisées sur la section 4 : « Financement »

La Tunisie a toujours accordé une importance au secteur de l'eau qui se manifeste par la consécration de budgets nécessaires pour le développement du secteur. Durant les dernières années, divers facteurs ont contribué à des retards dans la réalisation de projets d'infrastructures (fonciers, rotation élevée dans les structures gouvernementales, etc.). Toutefois, ces défis devraient s'escompter et la Tunisie devra être en mesure d'atteindre l'objectif à l'horizon 2030.

Par ailleurs, et en dépit de toutes les difficultés économiques à travers lesquelles est passée la Tunisie durant les dernières années, elle n'a jamais failli à ses obligations financières pour le mécanisme de concertation du bassin transfrontalier du SASS.

Toutefois, l'aspect sur lequel la Tunisie doit focaliser son effort pendant les prochaines années porte sur la collecte des recettes pour le financement de la GIRE aussi bien au niveau national ou infranational. Améliorer la collecte des redevances des prélèvements d'eau peut contribuer au financement de la GIRE.

5. Étapes suivantes

La Tunisie est sur la bonne voie de la réalisation de la majorité des objectifs de l'ODD 6.5.1. Le nouveau contexte de la décentralisation instaurée par la nouvelle constitution de 2014 a apporté des nouveaux défis à la gestion des ressources en eau en imposant la réflexion autour de la gestion par bassins ou aquifères. Si quelques expériences pilotes ont été menées pour la préparation de plans GIRE dans certains bassins et aquifères (Sebikha, Sidi Bouzid, Nebhana, Bssissi), elles n'ont pas conduit à une prise de décision pour leur réplification et leur généralisation sur le territoire tunisien. Un dialogue de politique publique doit être par conséquent engagé en toute priorité pour statuer sur l'évolution vers une gestion par bassin ou aquifère et définir si nécessaire des objectifs nationaux intermédiaires à atteindre à l'horizon 2030.

En outre, la consultation a permis de dégager un ensemble d'autres actions prioritaires qui doivent être entreprises pour accélérer la mise en œuvre l'indicateur 6.5.1, il s'agit de :

- Moderniser et améliorer la performance du réseau de suivi piézométrique et du suivi de la qualité et les équiper de moyens de télémétrie pour améliorer le suivi de la ressource,
- Renforcer le système de gestion de catastrophes notamment à travers la mise en place d'un système d'alerte précoce aux extrêmes et des plans de gestion des inondations et des sécheresses,
- Mettre en place un système de collecte de données générées pour une meilleure intégration du genre dans les politiques sectorielles,
- Développer un programme exhaustif pour le renforcement des capacités des tous les acteurs en matière de GIRE,

- Mettre en place les mécanismes adéquats pour la collecte des fonds et le financement de la GIRE à tous les niveaux.
- Entreprendre les échanges avec l'Algérie pour établir un mécanisme d'échanges d'informations et de collaboration au niveau du bassin transfrontalier de la Medjerda.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Commentaires du facilitateur

Annexe 4 : Photos

Annexe 1 : Liste des participants

Rapportage de l'indicateur 6.5.1 des ODD « Degré de mise en œuvre de la GIRE »

Consultation Nationale

Jeudi, 9 juillet 2020

Hôtel Golden Tulip Mechtel, Tunis

LISTE DE PARTICIPANTS

	Nom	Prénom	Organisme	Numéro de téléphone	Adresse email
1.	Achour	Hekma	UICN-Med & ANDDCVS	24190775	hekma.achour@gmail.com
2.	Ajala	Nadia	DGRE	58894978	ajala_nadia@yahoo.fr
3.	Allouche	Meyesse	DG/FIOP	96244482	all_meyesse@yahoo.fr
4.	Baccour	Hatem	INM	97811526	baccour@meteo.tn
5.	Ben Abdelhamid	Sofien	DGPA	21300492	sofienbenabdelhamid@yahoo.com
6.	Ben Khelifa	Walid	DGRE	95168298	benkhelifa_walid@yahoo.fr
7.	Ben Letaief	Bader Essalem	ONAS	97428364	dop.suiviprojet@onas.nat.tn
8.	Ben Mansour	Hayet	DGRE	98986963	ben_mansh@yahoo.fr
9.	Ben Romdhane	Med Ali	DGPA	22929928	suivi_dgc@yahoo.fr
10.	Bohli	Mohamed	CNEA	98940865	rhimi.mohamed.123@gmail.com
11.	Chenini	Faycel	FAO	20264677	faycel.chenini@fao.org
12.	Ferjani	Noura	ONAGRI	27095322	noura_ferjani@yahoo.fr
13.	Frigui	Hassen Lotfi	DGRE	98623632	hfrigui@yahoo.fr
14.	Ghabri	Dhafer	(A/RE) - CRDA Bizerte	98544265	dhafer_ghabri@yahoo.fr
15.	Ghribi	Zouheir	DGRE	52188960	Zouheirghribi-dgre@gmail.com
16.	Hanchi	Sana	DGPA	29354405	hanchi_sana@yahoo.fr
17.	Hedhli	Khadija	DG/BGTH	97929030	khadija.dgbgth@gmail.com
18.	Jellalia	Dalila	DGRE	94084349	jellali.dalila.dgre@gmail.com
19.	Jemai	Ridha	UGBO/MARHP	99206344	jemai77@yahoo.com
20.	Jlassi	Alaeddine	DGRE	97426097	ala.jlassi.dgr@gmail.com
21.	Jridi	Aida	DG GREE	97614118	aida_tn@yahoo.fr
22.	Khalfoun	Najla	DGRE	58735906	najla.khalfoun@yahoo.fr

	Nom	Prénom	Organisme	Numéro de téléphone	Adresse email
23.	Khemira	Yosra	DGRE	58735949	yosrakhemira@live.com
24.	Kouki	Boutheina	DG/ACTA	24224239	kboutheina6@yahoo.fr
25.	Maaoui	Dalel	DGPA	26946986	maaouidalel@gmail.com
26.	Mabrouk	Awatef	Sociologue et experte en Genre et justice	23555265	awatefmab@gmail.com
27.	Mahjoub	Olfa	INRGREF/IRESA	98935481	olfama@gmail.com
28.	Mamou	Halima	DGRE	97549759	hlima_mamou@yahoo.fr
29.	Mansour	Mourad	DGRE	22371771	mouradmansour@hotmail.fr
30.	Matoussi	Rym	DGRE	56042647	rym296@gmail.com
31.	Mzali	Med Habib	OEP	95228502	habibmzah@gmail.com
32.	Naimi	Housine	SONEDE	97303397	h.naimi@sonede.com.tn
33.	Nasri	Talel	A/RE CRDA Béja	22459409	ing.nasritalel@gmail.com
34.	Nciri	Radhouan	INGC	93141178	nsiriradouan@yahoo.fr
35.	Njoumi	Sondos	GWP-Med	22692068	sondos.njoumi@gwpmed.org
36.	Ouasli	Abderrahmen	BPEH-MAPRH	98645508	ouasliab@gmail.com
37.	Rajhi	Leila	CAWTAR	98262315	leila.rajhi@yahoo.fr
38.	Rejeb	Mehrez	DG-BGTH	98133832	mehrez.bgth@gmail.com
39.	Salah	Karim	INS	55264882	Salah.karim.06@gmail.com
40.	Sebai	Olfa	ANPE	97165149	sebai.olfa@gmail.com
41.	Touzi	Sarra	GWP-Med	58699391	sarra@gwpmed.org



Rapportage de l'indicateur 6.5.1 des ODD

« Degré de mise en œuvre de la GIRE »

Consultation Nationale

Jeudi, 9 juillet 2020

Hôtel Golden Tulip El Mechtel, Tunis

AGENDA

08h00 – 08h30	Enregistrement
08h30 – 08h40	Ouverture
08h40 – 09h15	Contexte de l'indicateur 6.5.1 des ODD, objectifs de l'atelier et aperçu général du questionnaire <i>Dr. Sarra Touzi, GWP-Med</i>
09h15-10h 30	Section 1 du questionnaire « Environnement favorable » <i>Discussion facilitée</i>
10h30– 11h30	Section 2 du questionnaire « Institutions et participation » <i>Discussion facilitée</i>
11h30 – 12h00	Pause-Café
12h00 – 13h00	Section 3 du questionnaire : « Instruments de gestion » <i>Discussion facilitée</i>
13h00 – 14h00	Section 4 du questionnaire : « Financement » <i>Discussion facilitée</i>
14h00 – 14h30	Synthèse
14h30	Déjeuner

Annexe 3 : Commentaires du facilitateur

Une réunion préparatoire a été organisée avec les cadres de la DGRE. Cette réunion était très utile car elle a permis non seulement d'améliorer la compréhension du questionnaire, mais également de mener l'exercice de remplir le questionnaire par un groupe de participants. La liste des invités et l'agenda de l'atelier de consultation nationale ont été discutés et arrêtés lors de cette réunion.

Ensuite, le questionnaire a été partagé par courriel à tous les invités en leur demandant de le retourner rempli avant l'atelier. Bien qu'un nombre limité de réponses aient été reçues (4 réponses), l'envoi du questionnaire a aidé les invités à mieux préparer leur participation à l'atelier, et par conséquent à faciliter les discussions lors de l'atelier.

L'atelier s'est déroulé sur une longue matinée, comme l'horaire administratif de travail en Tunisie pendant l'été (juillet et août) est d'une seule séance. Eu égard à cette courte durée de l'atelier, nous avons opté à une facilitation plénière des discussions pour l'attribution des notes (pas de groupes de travail). Le remplissage du questionnaire lors de la séance préparatoire avec les cadres de la DGRE a aidé à identifier à l'avance les questions qui sont difficiles à comprendre/appréhender dans le contexte tunisien et par conséquent d'anticiper cela et de préparer les éléments de réponse qui peuvent faciliter la compréhension du questionnaire.

La longueur du questionnaire était également un défi pour garder l'intérêt des participants et leur participation active. Il a été relevé par l'ajustement de la facilitation à la dynamique du groupe et l'utilisation des techniques d'animation adéquates pour maintenir la contribution de tous à la discussion.

Annexe 4 : Photos

Photos de la réunion de préparation avec les cadres de la DGRE – 01 juillet 2020



Photos de l'atelier de consultation nationale – 09 juillet 2020







